

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 80/642 /du 27/12/80  
portant nomination à titre Exceptionnel  
dans l'ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DE  
L'ORDRE NATIONAL.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979. de la République  
Populaire du Congo;  
(/u le décret 60/203 du 28 juillet 1960, portant création  
de l'ordre du Dévouement Congolais;  
(/u le décret n° 60/205 du 28 juillet 1960, fixant les  
modalités d'attribution du Dévouement Congolais;  
sur proposition du Camarade, Membre du Comité Central,  
Ministre de la Culture des Arts et des Sports, Chargé de la Recherche  
Scientifique;  
Après avis de la Chancellerie;

DECRET :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre Exceptionnel dans l'ordre du  
Dévouement Congolais.

AU GRADE DE CHEVALIER :

Messieurs :

- RI MYEUNG DJOUN, Artiste Coréen à Brazzaville
- KIM MYEUNG SOU, Artiste Coréen à Brazzaville
- KIM TCHEUNG SONG, Artiste Coréen à Brazzaville
- FWOING YEUNG NAM, Artiste Coréen à Brazzaville

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des droits de Chancellerie  
prévus par le décret 60/205 du 28 juillet 1960.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal  
Officiel de la République populaire du Congo et Communiqué partout  
où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 27 DEC 1980

  
COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-